

Service du renseignement de sécurité

Je tiens surtout à parler de cette mesure, monsieur le Président, parce que je suis très fier de la Gendarmerie royale du Canada. Elle fait partie à la fois de nos grandes traditions et de notre patrimoine. Je trouve aberrant de lui enlever des responsabilités qu'elle a su si bien assumer tout en lui laissant le rôle ingrat d'intenter des poursuites lorsqu'il le faut. Voilà que nous allons avoir un service secret qui va recueillir les renseignements et qui devra faire appel à un corps policier de première force, la GRC, pour engager une action judiciaire s'il y a lieu. Je suis absolument persuadé que la GRC devrait continuer à assumer ces responsabilités sur les deux plans.

Monsieur le Président, il y a grave danger qu'on rogne nos droits. Ils ont été battus en brèche tant de fois depuis les cinq ans que je suis député que j'ai honte de n'avoir rien pu faire. Les droits des députés ont été amoindris.

M. Kaplan: De quelle manière?

M. Fennell: Le solliciteur sait que nous avons parlé pendant des heures au comité sans que personne ne nous écoute.

M. Kaplan: Je sais que nous avons adopté une Charte des droits et des libertés et une loi sur l'accès à l'information.

M. Fennell: C'est parfait. Je suis très content qu'il mentionne la loi sur l'accès à l'information.

M. Kaplan: C'est votre temps de parole.

M. Fennell: Oui, et je voudrais justement aborder ce sujet. En vertu de la loi sur l'accès à l'information, nous sommes censés pouvoir nous procurer n'importe quel renseignement. Un rapport a été rédigé par un organisme indépendant du nom de Shielding Corporation. Or le ministre responsable du Développement social en a supprimé 35 pages qu'il ne voulait pas nous montrer. A quoi sert la loi sur l'accès à l'information si le gouvernement peut décider de ce que nous pourrions voir et de ce que nous ne verrons pas? Je remercie le solliciteur général d'avoir soulevé cette question.

Ce à quoi je m'oppose dans le projet de loi, monsieur le Président, ce sont les pouvoirs accordés à cet organisme qui ne serait pas responsable envers la Chambre des communes. Les membres du service pourront ouvrir mon courrier. Ils pourront ouvrir une lettre que m'aura envoyée ma fille, mon fils ou quelqu'un d'autre, et cela porte atteinte à mes droits et aux droits des 150,000 habitants de ma circonscription. Ils pourront fouiller dans mes dossiers médicaux. Bien des gens ont recours aux services d'un psychiatre, parfois pendant toute leur vie. Cet organisme aura le droit d'obtenir des renseignements auprès des médecins et des psychiatres de notre pays.

● (1530)

Il sera autorisé à consulter les dossiers du ministère du Revenu. Étant donné l'inefficacité et la malhonnêteté de Revenu Canada, il est possible que l'organisme obtienne ainsi des renseignements inexacts.

Il est question dans le projet de loi de l'enregistrement des conversations téléphoniques. L'URSS dispose d'un navire qui mouille près du cap de Bonne Espérance et qui est équipé d'un ordinateur servant à suivre des conversations dans le monde entier grâce à un satellite. Chaque fois qu'un mot clé, comme le mot «agent», est prononcé, l'ordinateur enregistre automatiquement l'information aux fins d'évaluation. La même chose se produit au Canada.

Je me suis aussi rendu compte qu'il n'était pas nécessaire de placer des dispositifs d'écoute sur nos téléphones ou dans nos maisons ou nos bureaux. Grâce à un rayon laser, il est possible de capter une conversation privée dans un bureau. Même si l'on sait que le Service du renseignement de sécurité jouira de ces droits, ils ne sont pas spécifiés dans le projet de loi. N'oublions pas que l'informatique a tout changé et que ces pratiques portent atteinte à nos droits.

Bien des gens possèdent maintenant un ordinateur domestique. Le service de sécurité pourra intercepter des communications personnelles sur ordinateur. Voilà une autre violation de nos droits. L'interconnexion d'un terminal et d'un ordinateur central en vue de trouver de l'information est un domaine tout nouveau qu'il faut examiner de près. Il est inadmissible que ce service ait tous les accès.

Ce projet de loi représente une intrusion dans la vie privée. Personne ne fait plus confiance au gouvernement à cause de son immoralité. Il a pris des initiatives mal venues qui ont nui considérablement à notre économie. Personne ne peut croire que par le biais d'une loi établissant ce service de sécurité, le gouvernement ne cherche autre chose que de saper les libertés civiles des Canadiens.

Nos petits entrepreneurs ont déjà assez de mal sans que ce service ne vienne les espionner et trouve ensuite le moyen de porter plainte à leur endroit. Ce serait la fin des investissements créateurs d'emplois au Canada.

Notre parti s'est fermement opposé à ce projet de loi et nous continuerons à le faire. Rappelons-nous que ce dernier n'est pas l'œuvre du comité de la justice mais qu'il émane en premier lieu du cabinet du premier ministre (M. Trudeau). Le gouvernement a tenté furtivement de le faire adopter par un comité du Sénat, mais même ses représentants à cet endroit l'ont démolé. Je me réjouis d'avoir pris part au débat et je sais qu'un grand nombre de mes collègues interviendront à leur tour.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement au sujet de la motion que le gouvernement a présentée. Je ne m'étendrai pas sur le fait que cette motion vise en réalité à clore le débat à la Chambre, puisqu'aucun autre amendement ne peut être présenté. Si l'on s'oppose à cette motion, c'est plus parce que le gouvernement a montré, en la présentant, à quel point il était stupide que parce que d'autres amendements ne pourront être présentés. Il ignore tout de ce qui se passe à la Chambre. S'il avait tenté de collaborer avec nous, il aurait eu de fortes chances de faire adopter son projet de loi aujourd'hui. Cependant, puisqu'il se met délibérément à dos l'opposition, elle profitera de l'occasion pour débattre de cette question.

Lorsque j'ai eu l'occasion d'intervenir au sujet de ce projet de loi, la semaine dernière, j'ai déclaré que notre parti désirait poursuivre le débat et refusait de renvoyer la question au comité tout simplement parce qu'il réclamait pour le comité le droit de se déplacer. Toutefois, le gouvernement a prétendu avoir peur d'être défait en l'absence de ses députés. Selon moi, le gouvernement aurait obtenu notre collaboration. Ainsi, si le comité itinérant était formé de six ministériels, trois conservateurs et peut-être un néo-démocrate, nous nous assurerions que deux autres membres de l'opposition ne votent pas, afin de rétablir l'équilibre à la Chambre. J'ai fait cette proposition au